

Séance du 12 mai 2015

L'an deux mil quinze et le 12 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.
Etaient présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, André DUVAL, Patrice JORAND, Xavier MULLER, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Aurélia FREAUX, Caroline BEHAR qui est arrivée à dix-neuf heures.

Absents excusés : Michel FAURE : pouvoir à Christine BIZOT, Christophe GENTIL : pouvoir à Caroline BEHAR, Bertrand BIDAULT de L'ISLE : Pouvoir à Alain CHAPLOT

Absent :

Mauricette SEUTIN a été nommée secrétaire de Séance.

Le Conseil Municipal, réunissant le quorum nécessaire, peut valablement délibérer.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Collecte des questions diverses,
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2015,
- Résultat de l'appel d'offres des travaux de réhabilitation des logements dans l'ancienne gendarmerie,
- Achat d'un mini tracteur
- Achat d'un véhicule utilitaire
- Achat d'un broyeur
- Renouvellement du bail de la Trésorerie
- Décision modificative pour le versement d'une subvention au CCAS
- Remboursement de la caution à M Beauchan
- Remplacement de David Boudillet dans diverses commissions,
- Questions diverses.

Le Maire demande d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Convention financière avec le SDEY pour les travaux d'éclairage public
- Les tarifs des boissons et glaces au camping et la création de la régie.

I - COLLECTE DES QUESTIONS DIVERSES

Problème de voisinage
Point multimédia,
Signalétique du camping,
Lavage des voitures au lavoir Dargeot,

II - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2015

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2015 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents du Conseil Municipal.

III - RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS DANS L'ANCIENNE GENDARMERIE

Le Maire donne connaissance du rapport de l'ouverture des plis et analyse des offres des travaux de réhabilitation des logements dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Les travaux sont traités en 10 lots séparés. Il rappelle que l'avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 26 février 2015, la date limite de remise des offres était fixée au 3 avril 2015 à 12 heures. La Commission des Appels d'Offres s'est réunie le 8 avril 2015 pour l'ouverture des plis. Conformément au règlement de l'appel d'offres, les propositions ont été analysées et classées suivant les critères d'attribution définis au règlement de consultation (prix : 50 ; valeur technique 30 ; délai 20).

La Commission d'Appel d'Offres a constaté que 36 plis ont été reçus dans les délais, représentant 41 offres.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres a retenu :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DE BASE	OPTIONS / VARIANTES	TOTAL H.T.
Lot 1 - DEMOLITION-GROS ŒUVRE	MARQUIS	97 076.96 €	10 019.10 €	107 096.06 €
Lot 2 - CHARPENTE-COUVERTURE	VAUCOULEUR			64 389.83 €
Lot 3 MENUISERIES BOIS	ROBERT VINCENT			18 220.00 €
Lot 4 - MENUISERIES PVC-SERRURERIE	ROBERT VINCENT			41870.65 €
Lot 5 - DOUBLAGE - CLOISONS - PLAFONDS	CHEVILLARD			39 675.00 €
Lot 6 - REVETEMENT SOLS SOUPLES - FAIENCES	DELAGNEAU/ART&TECK			19 187.83 €
Lot 7 - PEINTURE	CHEVILLARD			21 479.50 €
Lot 8 - PLOMBERIE :	MICHON			30 465.77 €
Lot 9 - CHAUFFAGE-VENTILATION	MICHON			60 307.78 €
Lot 10 - ELECTRICITE	TOITOT			21 197.80 €
			10 019.10 €	423890.22 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour retenir les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux. Ils le chargent également de demander les subventions auprès du Conseil Régional.

Le pavillon restera pour l'instant en l'état. Il faudra étudier la création d'un tunnel pour accéder au parking de chez Chopard. Il faut penser à attribuer une place de parking à chaque locataire, cela pourrait se faire dans les locaux de l'ancienne caserne.

Une commission sera créée pour suivre les travaux.

IV - CONVENTION FINANCIERE AVEC LE S D E Y POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire présente le projet de remplacement des luminaires existants par des luminaires SHP établi par le SDEY et son plan de financement. Il rappelle la délibération n° 2014 086 du conseil municipal portant sur le transfert de la compétence éclairage public au S D E Y - niveau 4.3.3. et la délibération n° 2014-087 prise lors de la même séance approuvant le remplacement de 9 luminaires par des luminaires avec source SHP pour un montant hors taxes de travaux et fourniture de 5 686 € (honoraires de maîtrise d'œuvre non compris).

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent les travaux d'éclairage public proposés par le S D E Y et leur financement tel que suit :

Travaux et maîtrise d'œuvre : 5 686.00 € + 446.93 €	soit 6 132.93 € H.T.
Participation du S D E Y 60 %	soit 3 635.06 € H.T.
Montant restant à la Commune 40 %	soit 2 423.38 € H.T.

Ils s'engagent à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50 % de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le S D E Y du titre de paiement correspondant. Ils chargent le Maire de signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention. La somme de 2450 € correspondant aux dépenses seront inscrites à l'article 2041581, somme prise à l'article 2031.

V - ACHAT D' UN MINI TRACTEUR

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal des devis qu'il a reçus pour l'achat d'un mini tracteur : Massey Ferguson, John Deere et Lamborghini.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, retiennent le devis du Garage Serge CERVO pour un tracteur Lamborghini modèle G27 H au prix de 11 150 € hors taxes soit 13 380.00 TTC, offre la moins-disante.

VI - ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des devis qu'il a reçus pour l'achat d'un véhicule utilitaire : véhicule Dacia Dokker, Berlingo Essence, Berlingo Diesel. Les véhicules électriques, étant beaucoup plus chers et demandant plus d'attention, ne sont pas retenus.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, choisissent de retenir un BERLINGO CITROËN proposé par le Garage Gentil. Une commission de plusieurs conseillers se réunira pour définir le choix entre un véhicule essence ou diesel. Les Conseillers Municipaux autorisent le Maire à procéder à l'achat pour un montant maximum de 11 000 € hors taxes.

VII ACHAT D'UN BROUEUR

Le Maire donne connaissance des devis qu'il a reçus pour l'achat d'un broyeur. Après étude, le choix se porte sur un broyeur dé-portable DEL MORINO avec installation de 2 doubles effets hydrauliques pour avoir toutes les commandes du broyeur sur le joystick au poste de conduite du tracteur. Le prix de ce matériel s'élève à 3 000 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'achat d'un broyeur DEL MORINO, tel que décrit ci-dessus, au prix de 3 000 € hors taxes

Les membres du Conseil, au vu du matériel qui sera acheté, souhaitent qu'un employé soit responsable du matériel qui lui sera attribué.

VIII RENOUELEMENT DU BAIL DE LA TRESORERIE

Le Maire indique que, suivant un acte administratif en date du 24 mai 2005, la Commune de l'Isle sur Serein a donné à bail à l'Etat (comptabilité publique) des locaux à usage de bureaux implantés 17 place de la Fontaine. Ce bail a été conclu pour une durée de 9 années entières à compter du 1^{er} octobre 2005 moyennant un loyer annuel de 8 032.68 € payable trimestriellement à terme échu. Cette location expire le 30 septembre 2014.

Il convient donc de la renouveler.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour renouveler le bail avec Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} octobre 2014 et jusqu'au 30 septembre 2023.

Le loyer annuel s'élèvera à 10 224 € payable trimestriellement à terme échu. Le montant du loyer sera révisable à chaque période triennale en fonction de la variation des valeurs locatives des locaux similaires sans excéder celle de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE. L'indice de base de départ sera celui publié au jour de la rédaction du bail soit celui du 4^{ème} trimestre 2014 qui est 107.80

IX - DECISION MODIFICATIVE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Le Maire indique qu'il y a lieu d'abonder le budget du CCAS pour 5 000 € afin de pallier aux dépenses qui seront prévues à savoir le repas et les colis de fin d'année, les demandes de secours qui pourraient intervenir dans l'année.

Les membres du Conseil Municipal décident d'inscrire la somme de 5 000 € à l'article 657362 « subvention au CCAS » et de diminuer de ce montant l'excédent à reporter.

X TARIFS DES BOISSONS ET GLACES AU CAMPING

Marie-Madeleine GAILLARD explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait souhaitable de remettre des boissons et des glaces en vente au camping comme cela se faisait il y a quelques années. Il est proposé de vendre les boissons sans alcool en boite à 1.50 €. En ce qui concerne les glaces le choix et les prix sont les suivants : Pirulo : 1,50 € - Smarties, KitKat, Lion : 2 € - Maxibon, Pingouins 2,50 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité donnent leur accord pour la vente de boissons en boîte sans alcool et de glaces au tarif défini ci-dessus à compter du 1er juillet 2015.

XI - REMBOURSEMENT DE LA CAUTION A M. BEAUCHAN

Le Maire indique que le logement occupé par Monsieur Kevin BEAUCHAN, situé au 13 rue Jean de Chalon, au rez-de-chaussée au fond de la cour, a été libéré le 31 mars 2015. L'Etat des lieux ne laisse apparaître aucun dégât. Il propose donc que la caution d'un montant de 210 € (deux cent dix euros) qu'il avait versée lors de son emménagement lui soit rendue.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour que la caution d'un montant de 210 € (deux cent dix euros) lui soit remboursée.

XII - REMPLACEMENT DE DAVID BOUDILLET DANS DIVERSES COMMISSIONS

Le Maire rappelle que David BOUDILLET a démissionné le 31 mars dernier et qu'il y a lieu de le remplacer au sein des commissions dans lesquelles il avait été nommé, à savoir : membre titulaire au syndicat d'Hervaux, membre suppléant au Syndicat de la Vallée du Serein et au SIVOS de l'ISLE SUR SEREIN, ANGELY, ANNOUX et SAINTE COLOMBE.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décident de nommer en remplacement de David BOUDILLET :

Au Syndicat de la Forêt d'Hervaux : Christophe GENTIL,

Au Syndicat du Bassin du Serein : Christophe GENTIL

Au SIVOS de l'ISLE sur SEREIN, ANNOUX, ANGELY et SAINTE COLOMBE : Christine BIZOT.

David BOUDILLET s'occupait aussi des locations (état des lieux d'entrée et de sortie) et du rangement du matériel (tables, chaises, etc..) du Foyer Socio-éducatif. Christine Bizot et Pierre Maillard se proposent de le remplacer.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

Problème de voisinage

Caroline Behar signale que des personnes qui ont emménagé depuis peu, ont un chien qui aboie sans arrêt lorsqu'il est sorti. De plus, ils utilisent des outils bruyants à n'importe quelle heure. Elle demande au Maire de les raisonner afin que ces nuisances cessent.

Point multimédia,

Mauricette Seutin indique que le club informatique Asquinois va ouvrir un point multimédia à l'Isle sur Serein en vue de proposer des formations informatiques à la population qui le souhaitera. Des réunions sont prévues un vendredi sur 2, de 14 h 30 à 18 heures. Une réunion d'information se tiendra dans la salle du Conseil Municipal le 18 mai à 18 heures. Les personnes intéressées y sont vivement conviées.

Signalétique du camping,

Marie Gaillard demande aux Conseillers Municipaux de réfléchir au texte à inscrire sur le panneau de signalétique du camping.

Lavage des voitures au lavoir Dargeot

Pierre Maillard signale qu'il a vu des propriétaires de voiture venir laver leur véhicule à la fontaine Dargeot, située route de Blacy. Il sera mis un panneau pour déconseiller de pomper de l'eau ou laver un véhicule à ce lavoir et surtout de ne pas utiliser de lessive qui pourrait polluer l'étang situé plus bas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.